

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 44**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 15.06.2023
Convocation faite
Le 01.06.2023**

**Délibération
N°2023-06-113**

**Information du Président sur
ses actes pris dans le cadre
de ses délégations :
Réception des travaux 3R**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 07 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le mercredi sept juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : M. Richard CHRISMENT, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Jennifer PECHEUX (à partir du point n°2023-06-090 jusqu'au point n°2023-06-102 et à partir du point n°2023-06-104), M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Sébastien PAULET), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{me} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M^{me} Frédérique CHABOT), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Pascal GILLAUX), M^{me} Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE jusqu'au point n° 2023-06-089 et au point n°2023-06-103), M. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{me} Laure BARBE (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), M. Jacky DEVIN (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{me} Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M^{me} Dominique FLORES, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Le Président donne au Conseil l'information suivante :

J'ai le plaisir de vous informer que nous avons réceptionné les travaux de réhabilitation de la partie PORCHER, autrefois occupée par l'entreprise ACDL, destinée à l'atelier récupération, revalorisation, réparation (3R) de l'entreprise CIBOX le 25 avril 2023.

Les travaux ont commencé sous la maîtrise d'œuvre du Directeur Général des Services le 19 décembre 2022 lequel a l'appui des services de la Communauté et des entreprises, a pu maintenir le planning des travaux convenu. Le montant total de l'investissement s'élève à 525 013,12 € HT soit 633 905,74 €.

Toutes les entreprises ayant répondu à l'appel d'offres sont des entreprises ardennaises :

- La mission CSPS a été dévolue à l'agence Stéphane Colombet pour un montant HT de 2 960 € soit 3 552 € TTC,
- La mission de bureau de contrôle dévolue à l'agence DEKRA pour un montant de 4 720 € HT soit 6 554 € TTC,
- La conduite d'opérations : GNAT pour un montant de 34 000 HT et de 40 800 € TTC,
- Lot 6 – peinture : entreprise LAURENT pour un montant de 35 963, 71 € HT soit 43 156,45 € TTC,
- Lot 1 – démolition : SAS AMIANTE Nord-Est pour un montant de 27 841 € HT soit 33 409,20 € TTC,
- Lot 2 - Gros œuvre : Entreprise maçonnerie PIANTONI pour un montant de 51 881,23 € HT soit 65 257,48 € TTC,
- Lot 3 – Charpente métallique : société Metalinnov pour un montant de 74 850 € HT soit 89 820 € TTC,
- Lot 4 – couverture bardage attribuée à l'entreprise Petit Mangin pour un montant de 189 000 € HT soit 226 800 € HT,
- Lot 5 – menuiseries/portes : Maurant et Compagnie pour un montant de 53 661 € HT soit 64 393,20 € TTC,
- Lot 7 – plomberie : entreprise HOULLE Ardennes pour un montant de 2 194 € HT soit 2 632,80 € TTC,
- Lot 8 – électricité : EIFFAGE pour un montant de 47 942,18 € HT soit 57 530,61 € TTC.


Depuis, l'entreprise CIBOX nous a retourné le bail signé à compter du 09 mai 2023 et nous lui avons accordé un peu plus d'un mois pour rapatrier l'ensemble des matériels nécessaires à l'activité depuis leur site dont le transfert est en cours.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

* **prendre acte** de cette information

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, enclosed within a hand-drawn oval. The signature is stylized and appears to be 'Bernard DEKENS'.